

Image not found or type unknown



Indemnités journalières cqrpimko

Par **Every**, le **15/03/2024** à **07:25**

Bonjour je suis kiné libéral ayant été arrêté 3 ans pour Covid grave la cqrpimko refuse de payer mes ind. Journalières car je leur dois un passif issue d'une liquidation judiciaire dont la clôture a été prononcée en 2012 compte tenu de. La dette prescrite selon le juge il ne peuvent pas mettre en avant cet argument pour ne pas régler mes IJ mais ils invoquent l'art 7 de leur statut qui dit que lorsque qu'il y a un passif les IJ ne seront pas réglés

Aujourd'hui ils font appel suite à la décision de juge

J aimerais savoir s'ils sont dans leur droit de mettre en avant cet article pour ne pas me régler

Merci pour votre réponse